

RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMUNE DE POISY

Activité extrascolaire

2025 / 2026

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°25-59 du Conseil Municipal de POISY (74330) en date
du 20 mai 2025 approuvant le règlement intérieur des services périscolaires
municipaux,



Table des matières

I- L'inscription.....	2
Les modalités d'inscription :	2
Comment s'inscrire via le portail famille ? :	2
II- Petite Section, Moyenne section et Grande Section, CP, CE1, CE2, CM1, CM2.....	2
ACCUEIL DE LOISIRS « VACANCES »	3
LES MODALITES D'INSCRIPTIONS	3
LA RESTAURATION	3
LES LIEUX D'ACTIVITES / D'ACCUEIL :	3
LES HORAIRES D'ACCUEIL	3
ACCUEIL DE LOISIRS « MERCREDI ».....	4
LES MODALITES D'INSCRIPTIONS :.....	4
LES LIEUX D'ACTIVITES / D'ACCUEIL :.....	4
LES HORAIRES D'ACCUEIL	4
LA RESTAURATION (Sauf accueil à la demi-journée)	5
DISPOSITIF « DECOUVERTE SPORTS » LE MERCREDI APRES-MIDI (HORS VACANCES SCOLAIRES) CP au CM2 uniquement.....	5
INSCRIPTIONS AU TRIMESTRE SUR LE PORTAIL FAMILLE	5
MODALITES ADMINISTRATIVES.....	5
ORGANISATION	6
LES ABSENCES.....	6
III- 11, 12 et 13 ans / 6ème, 5ème et 4ème & 14 ans et plus / 3ème et lycéen	6
ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES	6
LES MODALITES D'INSCRIPTIONS	6
LES JOURS D'OUVERTURE	7
LE LIEU D'ACCUEIL.....	7
LA RESTAURATION (Sauf accueil à la demi-journée)	7
IV- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES ET MERCREDIS	8
LA PEDAGOGIE	8
LES ABSENCES.....	8
PRISE DE MEDICAMENTS	8
REGLES D'HYGIENE	8
V- LES REGLES DE SAVOIR VIVRE DE TOUS LES DISPOSITIFS (3 à 14 ans et plus).....	9
VI- TARIFS	10
ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2.....	10
MERCREDI.....	10
MERCREDI « découverte sports » : Cycle de 10 séances	12
ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES 6ème, 5ème, 4ème, 3ème, lycée.....	12
VII- LES INFORMATIONS PRATIQUES (3 à 14 ans et plus).....	13
VIII- INFORMATIQUE ET LIBERTE (3 à 14 ans et plus).....	13

Différents dispositifs sont proposés sur les temps extrascolaires :

- L'accueil de loisirs 3 à 5 ans, 6 à 10 ans, 11 à 13 ans et 14 et plus pendant les vacances scolaires (sauf du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 et du 27 juillet au 21 août 2026 et le lundi 31 août 2026).
- L'accueil de loisirs 3 à 5 ans et 6 à 10 ans le mercredi.
- Le dispositif « découverte sports » le mercredi après-midi (sauf pendant les vacances scolaires) : 6 à 10 ans.

I- L'inscription

Tout enfant utilisant les différents dispositifs doit être, au préalable, inscrit auprès du service « Régie » du Pôle Action Educative Scolaire et Sociale.

Nous vous rappelons les horaires et coordonnées d'accueil du service Régie :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 10h à 12h : accueil libre en mairie
- Lundi et mercredi de 14h à 16h30
- Téléphone : 04 50 46 19 40
- Mail au service : regie@poisy.fr

Les modalités d'inscription :

- ✓ Par le portail famille <https://mairie-de-poisy.portail-defi.net>

Comment s'inscrire via le portail famille ? :

Etape 1 → Je me connecte sur le portail famille : <https://mairie-de-poisy.portail-defi.net>

Etape 2 → Je complète ou contrôle toutes les informations dans l'onglet mon compte.

Etape 3 → Je transmets les documents demandés pour les inscriptions

Etape 4 → Le service « Régie » vérifie et valide mes documents transmis,

Etape 5 → Après validation du service « Régie », j'inscris mon enfant aux dispositifs extrascolaires

II- Petite Section, Moyenne section et Grande Section, CP, CE1, CE2, CM1, CM2

ACCUEIL DE LOISIRS « VACANCES »

LES MODALITES D'INSCRIPTIONS

Les enfants Poisiliens sont prioritaires. Les enfants sont inscrits à la journée dans la limite des places disponibles. Les inscriptions s'effectuent via le portail famille. A la validation de votre commande par le service régie vous recevez un mail retraçant les jours demandés. **Aucune annulation ne pourra être prise en compte à l'issue de cette validation.** Le paiement est requis dès l'inscription.

LES JOURS D'OUVERTURE

L'accueil de loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps, de juillet ainsi que fin août en fonction du calendrier scolaire. L'accueil de loisirs débute dès le premier jour des vacances scolaires. Jours d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi (sauf les jours fériés)

- Vacances d'Automne du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre 2025 :
Inscription à partir de 13h30 le 22 septembre et le 6 octobre pour les extérieurs.
- Vacances d'Hiver du lundi 9 février au vendredi 20 février 2026 :
Inscription à partir de 13h30 le 12 janvier et le 26 janvier pour les extérieurs.
- Vacances de Printemps du mardi 07 avril au vendredi 17 avril 2026 :
Inscription à partir de 13h30 le 09 mars et le 23 mars pour les extérieurs.
- Vacances d'été du lundi 06 au vendredi 24 juillet et du lundi 24 au vendredi 28 aout 2026 :
Inscription à partir de 13h30 le 01 juin et le 22 juin pour les extérieurs.

Les enfants sont accueillis de 8h à 18h, avec un accueil échelonné entre 8h et 9h et un départ entre 17h et 18h.

LA RESTAURATION

La restauration est prévue au restaurant scolaire de l'école du Parc. La livraison des repas et des goûters est faite en liaison froide.

En cas de sortie à la journée, la commune fournit le pique-nique.

LES LIEUX D'ACTIVITES / D'ACCUEIL :

Les enfants sont accueillis à l'école du Parc : 40 route Parc 'espace à Poisy.
Selon le programme établi, les enfants peuvent être transportés sur d'autres lieux d'activités.

LES HORAIRES D'ACCUEIL

- La journée complète de 8h à 18h avec un accueil échelonné entre 8h et 9h et un départ échelonné entre 17h et 18h.

ACCUEIL DE LOISIRS « MERCREDI »

LES MODALITES D'INSCRIPTIONS :

Les enfants Poisiliens sont prioritaires. Les enfants sont inscrits de manière régulière ou occasionnelle. Une facture mensuelle sera établie.

Les inscriptions sont possibles la veille avant 9h dans la limite des places disponibles.

Les désinscriptions sont possibles au plus tard le jeudi avant 9h de la semaine précédente.

Les enfants sont inscrits à la journée ou demi-journée matin (sans repas).

JE SUIS LE :								
	Mercredi	Jeudi		Vendredi	LUNDI	Mardi		Mercredi
		Avant 9h	Après 9h			Avant 9h	Après 9h	
Je peux réserver pour le mercredi suivant								X
Je peux annuler pour le mercredi suivant			X	X	X	X	X	X

LES LIEUX D'ACTIVITES / D'ACCUEIL :

Les enfants sont accueillis à l'école du Parc : 40 route Parc 'espace à Poisy.

Selon le programme établi, les enfants peuvent être transportés sur d'autres lieux d'activités.

LES HORAIRES D'ACCUEIL

Deux formules sont proposées :

Les enfants sont accueillis à la demi-journée (**le matin uniquement**) de 8h à 12h30 avec un accueil échelonné entre 8h et 9h et un départ échelonné entre 11h30 et 12h30

La journée complète de 8h à 18h avec un accueil échelonné entre 8h et 9h et un départ échelonné entre 17h et 18h.

L'accueil de loisirs fonctionne tous les mercredis de l'année scolaire 2025-2026.

LA RESTAURATION (Sauf accueil à la demi-journée)

La restauration est prévue au restaurant scolaire de l'école du Parc. La livraison des repas et des goûters est faite en liaison froide.

En cas de sortie à la journée, la commune fournit le pique-nique.

DISPOSITIF « DECOUVERTE SPORTS » LE MERCREDI APRES-MIDI (HORS VACANCES SCOLAIRES) CP au CM2 uniquement

La commune de Poisy organise des activités sportives encadrées par le personnel municipal

INSCRIPTIONS AU TRIMESTRE SUR LE PORTAIL FAMILLE

- Premier trimestre « Multisports avec ballons » du 01 octobre au 17 décembre 2025 :
Inscription à partir de 13h30 le 15 septembre 2025.
- Second trimestre « Multisports sans ballons » du 07 janvier au 25 mars 2026 :
Inscription à partir de 13h30 le 01 décembre 2025.
- Troisième trimestre « Sport plein air » du 22 avril au 24 juin 2026 :
Inscription à partir de 13h30 le 30 mars 2026.

MODALITES ADMINISTRATIVES

Ces activités sont destinées aux jeunes du CP au CM2, elles se déroulent sur 3 trimestres de 10 séances les mercredis après-midi (voir le programme sur le site internet de la mairie).

- Le nombre d'inscrits est limité. Les enfants n'habitant pas sur la commune ne sont pas prioritaires.
- Une fois l'inscription effectuée, le désistement pour le cycle complet sera accepté, uniquement, sur la présentation d'un certificat médical.

ORGANISATION

Pour le lieu de rendez-vous, se référer au tableau des activités proposées et des salles respectives.

✓ **Multisports :**

Chaque participant doit apporter son bidon d'eau, une tenue sportive et des chaussures adaptées au sport pratiqué.

LES ABSENCES

Pour des raisons de sécurité, toute absence doit être signalée le plus rapidement possible par téléphone au 04 50 46 19 40, 06 74 06 80 29 ou par mail : regie@poisy.fr ou enfancejeunesse@poisy.fr

III- 11, 12 et 13 ans / 6ème, 5ème et 4ème & 14 ans et plus / 3ème et lycéen

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES

LES MODALITES D'INSCRIPTIONS

Les jeunes de 11 ans à 13 ans et 14 ans et plus sont accueillis en deux groupes distincts avec deux programmes distincts.

Les jeunes de 11 à 13 ans et 14 ans et plus peuvent s'inscrire à la demi-journée ou la journée.

LES JOURS D'OUVERTURE

L'accueil de loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps, de juillet ainsi que fin août en fonction du calendrier scolaire. L'accueil de loisirs débute dès le premier jour des vacances scolaires.

Jours d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi (sauf les jours fériés)

➤ Vacances d'Automne du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre 2025 :
Inscription à partir de 13h30 le 1 octobre 2025

➤ Vacances d'Hiver du lundi 09 février au vendredi 20 février 2026 :
Inscription à partir de 13h30 le 21 janvier 2026

➤ Vacances de Printemps du mardi 07 avril au vendredi 17 avril 2026 :
Inscription à partir de 13h30 le 18 mars 2026

➤ Vacances d'été du lundi 06 au vendredi 24 juillet et du lundi 24 au vendredi 28 aout 2026 :
Inscription à partir de 13h30 le 17 juin 2026

Les enfants sont accueillis de 8h à 18h, avec un accueil échelonné entre 8h et 9h et un départ entre 17h et 18h

LE LIEU D'ACCUEIL

Les jeunes de 11 à 14 ans et plus ans sont accueillis à Poisy, au local jeunes, 151 rue Charles Perrault, en face de l'entrée de la bibliothèque. Ils sont accueillis en journée et demi-journée, selon le planning établi et visible sur le site la mairie et le portail famille.

Selon le programme établi, les jeunes peuvent être transportés sur d'autres lieux d'activités

La collectivité se réserve le droit de modifier le planning en fonction de la météo.

LA RESTAURATION (Sauf accueil à la demi-journée)

Les jeunes 11-14 ans et plus apportent leur repas et reste sous la surveillance d'un animateur (trice).

IV- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES ET MERCREDIS

LA PEDAGOGIE

Un projet pédagogique est élaboré chaque année par le Directeur et son équipe et sera disponible sur le site de la mairie de Poisy « www.poisy.fr ».

LES ABSENCES

Pour des raisons de sécurité, toute absence doit être signalée le plus rapidement possible par téléphone au 04 50 46 19 40, 06 74 06 80 29 ou par mail : regie@poisy.fr ou enfancejeunesse@poisy.fr
Lors des vacances, en cas d'absence de 2 jours consécutifs pour raison de santé, un avoir utilisable sur une prochaine inscription peut être effectué sur présentation d'un certificat médical remis sous 48 heures.

PRISE DE MEDICAMENTS

Les problèmes de santé de l'enfant doivent être signalés dès l'inscription à l'accueil de loisirs par le biais du portail famille, dans la fiche enfant.

En cas d'affections aiguës et brèves, la prise de médicaments doit se faire de préférence en dehors du temps d'accueil de loisirs. En cas d'impossibilité due aux prescriptions, l'**administration de médicaments ne pourra se faire qu'avec l'accord écrit des parents et la photocopie de l'ordonnance.**

REGLES D'HYGIENE

Une attention particulière vous est demandée quant à la lutte contre les poux. La suppression de ce parasite ne se fera qu'au prix de mesures d'hygiène très strictes au sein de chaque famille.

Afin de respecter la législation luttant contre l'obésité, toute nourriture et boisson sont interdites (les repas et les goûters sont fournis et équilibrés afin de répondre aux besoins de chacun).

V- LES REGLES DE SAVOIR VIVRE DE TOUS LES DISPOSITIFS (3 à 14 ans et plus)

L'accueil de loisirs est un temps de détente et de loisirs.

Afin de préserver le bon fonctionnement de ce service, les parents ou toute personne extérieure aux activités extrascolaires, ne sont pas autorisés à circuler dans les locaux.

L'accueil extrascolaire propose :

- Un lieu de convivialité et de socialisation que les enfants pourront s'approprier et dans lequel ils rencontreront d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie ;
- Des situations d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant est concepteur et acteur de ses activités. Il apprend à vivre au sein d'un groupe, tout en respectant les différences.
- Des mises en situation permettant de réaliser de nouvelles découvertes.

L'accueil extrascolaire est avant tout un lieu où se mêlent le plaisir, le jeu, le partage dans le respect des valeurs mais c'est aussi un lieu de calme, de détente, de rêverie pour l'enfant.

Le jeu est le vecteur privilégié de ces temps d'animation, ce qui implique que les animateurs recherchent principalement l'adhésion des enfants aux projets proposés.

Il est demandé d'observer un comportement correct et respectueux sur tous les temps extrascolaires, tant vis-à-vis du personnel, des intervenants extérieurs que des autres enfants.

Pour les enfants, les règles de vie sont définies au travers du "Carnet de comportement" comme suit :

- 1- Ecart de langage
- 2- Dégradation du matériel
- 3- Non-respect de la nourriture
- 4- Attitude non appropriée
- 5- Comportement et jeux dangereux
- 6- Insolence

Une première remarque orale fera suite à une explication dont le but est de faire prendre conscience à l'enfant des conséquences de son acte. Il devra s'en excuser auprès de l'enfant ou de l'adulte concerné ou réparer si possible la dégradation.

A la deuxième remarque, un écrit dans le "Carnet de Comportement" sera annoté. Cette remarque sera notifiée le jour même aux parents et signée par l'enfant, l'animateur et les parents.

Un rendez-vous d'échange avec les parents, l'enfant et le responsable du service « Animation » sera programmé à la 3^{ème} remarque.

A la 4^{ème} remarque, une exclusion temporaire ou définitive des services extrascolaires sera envisagée en fonction de la gravité des faits.

En cas d'interruption du séjour (renvoi pour mauvaise conduite de l'enfant ou annulation pour convenances personnelles) la totalité du séjour reste acquise à la Mairie.

VI- TARIFS

Accueil de loisirs 3 – 10 ans vacances et mercredi

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil Municipal de Poisy.

Le règlement s'effectue :

- Par télépaiement via le portail Famille,
- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public,
- En espèces à titre exceptionnel dans la limite de 300€ maximum,
- C.E.S.U.
- Par carte bancaire au service régie.
- Chèques Vacances.
- Prélèvement SEPA.

Forfait journée (avec repas + goûter + activités) :

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2

TARIFS	Accueil de loisirs	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	18.50 €	Q.F. < = 800€
TARIF N°2	21.54 €	801€ < Q.F. < = 1040€
TARIF N°3	22.74 €	1041€ < Q.F. < = 1298€
TARIF N°4	23.96 €	1299€ < Q.F. < = 1566€
TARIF N°5	27.57 €	1567€ < Q.F. < = 2100€
TARIF N°6	29.13 €	2101€ < Q.F. < = 2500€
TARIF N°7	30.50 €	2501€ < Q.F. < = 3000€
TARIF N°8	32.00 €	Q.F. ≥ 3001€
TARIF « Hors commune de Poisy »	36.75 €	
DEPASSEMENT D'HORAIRES		16 €

En cas d'absence de 2 jours consécutifs pour raison de santé, un avoir peut être effectué sur présentation d'un certificat médical remis sous 48 heures.

MERCREDI

MERCREDI JOURNEE Forfait journée (avec repas + goûter + activités)

TARIFS	Accueil de loisirs	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	18.50 €	Q.F. < = 800€
TARIF N°2	21.54 €	801€ < Q.F. < = 1040€
TARIF N°3	22.74 €	1041€ < Q.F. < = 1298€
TARIF N°4	23.96 €	1299€ < Q.F. < = 1566€
TARIF N°5	27.57 €	1567€ < Q.F. < = 2100€
TARIF N°6	29.13 €	2101€ < Q.F. < = 2500€
TARIF N°7	30.50 €	2501€ < Q.F. < = 3000€
TARIFN°8	32.00 €	Q.F. ≥ 3001€
TARIF « Hors commune de Poisy »	36.75 €	
DEPASSEMENT D'HORAIRES		16 €

Toutes les absences seront facturées à plein tarif. Afin de bénéficier d'une réduction de facturation, un certificat médical devra être fourni dans les 48h suivant l'absence. Dans ce cas, un tarif forfaitaire de 5 euros sera appliqué pour couvrir les frais.

MERCREDI DEMI-JOURNEE, MATIN Forfait matin sans repas

TARIFS	Accueil de loisirs	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	6.47 €	Q.F. < = 800€
TARIF N°2	7.77 €	801€ < Q.F. < = 1040€
TARIF N°3	8.33 €	1041€ < Q.F. < = 1298€
TARIF N°4	8.93 €	1299€ < Q.F. < = 1566€
TARIF N°5	10.51 €	1567€ < Q.F. < = 2100€
TARIF N°6	11.10 €	2101€ < Q.F. < = 2500€
TARIF N°7	12.00 €	2501€ < Q.F. < = 3000€
TARIFN°8	13.00 €	Q.F. ≥ 3001€
TARIF « Hors commune de Poisy »	15.75 €	
DEPASSEMENT D'HORAIRES		16 €

Découverte Sports et Accueil de loisirs 11-13 ans / 14 et +

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil Municipal de Poisy.
Le prépaiement de l'activité est obligatoire pour l'inscription au découverte sports et l'accueil de loisirs 11-13 ans/14 et +.

MERCREDI « découverte sports » : Cycle de 10 séances

TARIFS	Découverte sports	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	13.86 € / Cycle	Q.F. < = 800€
TARIF N°2	20.33 € / Cycle	801€ < Q.F. < = 1040€
TARIF N°3	28.61 € / Cycle	1041€ < Q.F. < = 1298€
TARIF N°4	35.98 € / Cycle	1299€ < Q.F. < = 1566€
TARIF N°5	42.74 € / Cycle	1567€ < Q.F. < = 2100€
TARIF N°6	45.13 € / Cycle	2101€ < Q.F. < = 2500€
TARIF N°7	47.00 € / Cycle	2501€ < Q.F. < = 3000€
TARIF N°8	48.50 € / Cycle	Q.F.≥ 3001€
TARIF « Hors commune de Poisy »	52.50 € / Cycle	

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES 6ème, 5ème, 4ème, 3ème, lycée

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil Municipal de Poisy.
Le règlement s'effectue par télépaiement via le portail Famille.

Forfait sans repas

TARIFS	Journée sans repas	Demi-journée sans repas	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	18.50 €	9.25 €	Q.F. < = 800€
TARIF N° 2	21.49 €	10.75 €	801€ < Q.F. < = 1040€
TARIF N°3	22.69 €	11.35 €	1041€ < Q.F. < = 1298€
TARIF N°4	23.96 €	11.98 €	1299€ < Q.F. < = 1566€
TARIF N°5	27.57 €	13.79 €	1567€ < Q.F. < = 2100€
TARIF N°6	29.13 €	14.57 €	2101€ < Q.F. < = 2500€
TARIF N°7	30.50 €	15.25 €	2501€ < Q.F. < = 3000€
TARIFN°8	32.00 €	16.00 €	Q.F.≥ 3001€
DEPASSEMENT D'HORAIRES		16 €	

Pour bénéficier des tarifs calculés selon le quotient familial, il revient aux parents de fournir une attestation C.A.F. Tout changement du quotient familial (à la hausse comme à la baisse), doit être signalé immédiatement auprès du service « Régie » et le nouveau quotient sera appliqué à compter du mois suivant sa communication. Des documents justifiant de votre situation pourront vous être demandés en cours d'année.

VII- LES INFORMATIONS PRATIQUES (3 à 14 ans et plus)

• Responsabilités et assurance :

La Commune de Poisy souscrit pour ses agents une assurance responsabilité civile qui couvre les préjudices causés à un tiers. Une garantie individuelle accident est fortement recommandée.

• Santé et Sécurité :

Durant les activités extrascolaires, en cas d'évènement grave mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, l'agent responsable contactera le SAMU qui mobilisera les secours nécessaires. La famille sera immédiatement prévenue. En cas d'accident bénin, la famille sera également prévenue. Toute personne venant chercher un enfant doit être mentionnée sur la fiche d'inscription. Cette personne devra pouvoir attester de son identité.

• Objets personnels :

Les détériorations, accidents, pertes ou vols des objets personnels, ne sont en aucun cas sous la responsabilité de la Mairie et n'engagent que la responsabilité de leur propriétaire.

Afin d'éviter la perte et le vol, les jeux et jouets personnels sont interdits.

VIII- INFORMATIQUE ET LIBERTE (3 à 14 ans et plus)

Le personnel municipal, dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les données extrascolaires.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant aux services administratifs de la Mairie.

IX- COMMUNICATION (3 à 14 ans et plus)

Pour tout renseignement complémentaire sur le fonctionnement des différents dispositifs :

Responsable service animation :

- Tel : 04.50.46.19.42. ou 06.74.06.80.29
- Mail : enfancejeunesse@poisy.fr



La CAF de la Haute-Savoie est partenaire financier
de nos activités.

Le présent règlement est à disposition des familles sur le portail famille ainsi que sur le site internet de la mairie :
www.poisy.fr

